

Le 14 juin 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île, tenue au gymnase de Grosse Île situé au 006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec, le 14 juin 2021. La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de la mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Marlene Boudreau
Nancy Clark
Felicia Clarke
Miles Clarke
Jessica Goodwin

Directrice générale: Janice Turnbull

Est absent:

Conseiller: Steve Clarke

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2021-074

Sur une proposition de Miles Clarke

Appuyée par Jessica Goodwin

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Ville de Côte Saint-Luc – Demande pour adopter une résolution concernant les municipalités reconnues comme ayant un statut bilingue – Charte de la langue française – Article 29.1
 - 1.4.1.2 Amber Clarke – Les Créations T.L.C. Inc./East Coast Beach Sand – Location de la maison de la plage
 - 1.4.1.3 Gilles Thibault – Demande pour utiliser le stationnement au site de la plage de La Grande Échouerie
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Rapport de la Mairesse – Faits saillants du rapport financier 2020 et rapport du vérificateur externe
 - 2.1.3 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil

- 3.1 Adoption du Règlement 2021-001 – Pour modifier le Règlement 2019-010 – Règlement sur la gestion contractuelle
- 3.2 Programme F.A.I.R. 2021-2022 – Offre d’emploi et embauche du journalier (ière)
- 3.3 Espace MUNI – Demande de financement
- 3.4 Installations septiques non conformes – Phase 2
- 3.5 Parc communautaire intergénérationnel – Acceptation de l’offre
- 3.6 Réalisation d’un plan d’intervention en érosion et submersion côtière pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Coopération intermunicipale
- 3.7 FQM – Demande pour adopter une résolution concernant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 3.8 Contribution – services rendus – Nettoyage communautaire des bords de routes
4. Affaires diverses
 - L’Unité régionale loisir et sport G-ÎM – Adhésion annuelle
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la reprise de la séance ajournée du 19 avril 2021 tenue le 3 mai 2021, le procès-verbal de la séance ordinaire également tenue le 3 mai 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai 2021.

R2021-075

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

D’adopter le procès-verbal de la reprise de la séance ajournée du 19 avril 2021 tenue le 3 mai 2021, le procès-verbal de la séance ordinaire également tenue le 3 mai 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai 2021.

CORRESPONDANCE

N2021-076

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

MUNICIPALITÉS RECONNUES COMME AYANT UN STATUT BILINGUE - CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE L’ARTICLE 29.1

ATTENDU QUE la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l’Assemblée nationale du Québec en 1977, et que plus de 80 municipalités dans la province de Québec ont été reconnues comme ayant un « statut bilingue » en vertu des dispositions de l’article 29.1 de la Charte;

ATTENDU QUE les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidants parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 de la Charte depuis 2006 et qu'elle désire conserver ce « statut bilingue »;

ATTENDU QU' actuellement, la Charte ne permet pas que la reconnaissance du « statut bilingue » en vertu de l'article 29.1 soit retirée à une municipalité ou un arrondissement, à moins que la municipalité ou l'arrondissement concerné en fasse la demande;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 170 qui imposait les fusions forcées aux municipalités en 2000, et qu'elle a adopté en même temps la loi 171 qui modifiait considérablement les critères de reconnaissance prescrits par l'article 29.1 de la Charte, soit d'une majorité de résidants d'une municipalité ou d'un arrondissement parlant une langue autre que le français à une majorité de résidants de langue maternelle anglaise;

ATTENDU QUE les critères révisés en vertu de la loi 171 ont été imposés sans consultation préalable avec les municipalités reconnues en vertu de l'article 29.1, selon la définition la plus étroite et la plus inexacte des communautés de langue anglaise au sein desdites municipalités ou desdits arrondissements;

ATTENDU QUE la Charte de la langue française accorde aux municipalités ayant un statut bilingue le soin de déterminer si elles veulent abandonner ce statut et cela n'a jamais été fait, et en 2013, lorsque le Parti Québécois a cherché à réviser les règles pour retirer ce pouvoir aux municipalités, la Coalition Avenir Québec et le Parti libéral du Québec ont clairement indiqué que c'était aux municipalités et non au gouvernement du Québec de déterminer si ce statut devait un jour être abandonné; et

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île est préoccupée par les commentaires récents du ministre responsable de la langue française du Québec, lequel a déclaré qu'il envisageait des changements à la Charte de la langue française en lien avec le statut bilingue des municipalités, qui pourraient mettre en danger le statut bilingue de municipalités comme la Municipalité de Grosse Île, indépendamment du fait que, lors du recensement de 2016, 86 % de la population a déclaré que l'anglais était leur première langue officielle parlée;

EN CONSÉQUENCE

R2021-077

Sur une proposition de Felicia Clarke

Appuyée par Nancy Clark

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île déclare, par la présente, qu'elle désire conserver le « statut bilingue » qui lui a été reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte, et ce, maintenant et à l'avenir.

QUE les résidents et le conseil de la Municipalité de Grosse Île considèrent la reconnaissance de notre municipalité en vertu de l'article 29.1 comme essentielle au caractère de la municipalité et comme le témoignage de la présence historique des citoyens, anglophones et francophones, dans la municipalité.

QUE la Municipalité de Grosse Île s'opposera vigoureusement à toutes modifications proposées à l'article 29.1 de la Charte et demande à l'Assemblée nationale du Québec de continuer de reconnaître les droits acquis de toutes les municipalités et de tous les arrondissements qui bénéficient actuellement de ce statut, et qu'elle évite d'adopter toute loi permettant de retirer à une municipalité ou à un arrondissement la reconnaissance du statut bilingue en vertu de l'article 29.1, sauf à l'initiative et à la demande expresse de ladite municipalité ou dudit arrondissement.

QUE la Municipalité de Grosse Île transmette une copie de cette résolution aux membres de l'Assemblée nationale du Québec, à toutes les autres municipalités du Québec officiellement reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte, au député local du Parlement fédéral et au Commissariat aux langues officielles du Canada ainsi qu'à l'UMQ, la FQM et la FCM.

AMBER CLARK – LES CRÉATIONS T.L.C. Inc./EAST COAST BEACH SAND – LOCATION DE LA MAISON DE LA PLAGE

ATTENDU QUE Madame Amber Clark, Les Créations T.L.C. Inc./East Coast Beach Sand, a transmis une demande pour louer une partie de la maison de la plage située au site de la plage de La Grande Échouerie pour la saison estivale 2021 ainsi qu'au printemps et à l'été 2022;

ATTENDU QU' aucune autre demande de location n'a été reçue pour la saison estivale 2021;

EN CONSÉQUENCE

R2021-078

Sur une proposition de Jessica Goodwin

Appuyée par Miles Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île loue une partie de la maison de la plage, située au site de la plage de La Grande Échouerie, pour la saison estivale 2021 ainsi qu'au printemps et à l'été 2022 à Mme. Amber Clark – Les Créations T.L.C. Inc./East Coast Beach Sand pour un montant de 500\$ par année.

QUE la directrice générale, Madame Janice Turnbull, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, le contrat de location avec Madame Amber Clark.

GILLES THIBAUT

DEMANDE POUR UTILISER LE STATIONNEMENT AU SITE DE LA PLAGE DE LA GRANDE ÉCHOUERIE

ATTENDU QU' une demande a été présentée par Monsieur Gilles Thibault pour gérer l'aire de stationnement située à la plage de La Grande Échouerie à des fins de stationnement de nuit sous le logo et l'entreprise «*Location 199*» ;

ATTENDU QUE l'initiative est intéressante cependant, cela étant des terres publiques, des recherches additionnelles doivent être effectuées avant tout engagement pour un tel projet ;

ATTENDU QUE la saison touristique est déjà à nos portes donc, tout accord potentiel ne pourrait être envisagé que pour la saison 2022 ;

EN CONSÉQUENCE

R2021-079

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit mandatée pour étudier cette demande et d'obtenir tout avis juridique nécessaire afin de fournir des informations aux membres du conseil avant de prendre toute décision ou de conclure toute entente.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2021-080

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 mai 2021 au montant de 37, 141.14\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

RAPPORT DE LA MAIRESSE FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

R2021-081

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE les membres du conseil reconnaissent le dépôt du rapport annuel de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier 2020 et le rapport du vérificateur externe, conformément à l'Article 176.2.2 du Code Municipal du Québec. Ce rapport sera distribué aux citoyens du territoire de la Municipalité de Grosse Ile via Postes Canada et sera également affiché sur le site web de la Municipalité (www.mungi.ca).

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2021-082

La mairesse, Rose Elmonde Clarke, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime qui a eue lieu mardi le 8 juin 2021 et a présenté sa mise à jour en conséquence.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-001 – POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-010 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2019-010 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité de Grosse Île le 18 novembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021 et un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, la directrice générale a mentionné le contenu du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE

R2021-083

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE le Règlement numéro 2021-001 pour modifier le règlement 2019-010 – Règlement sur la gestion contractuelle soit et est adopté.

QUE le Règlement numéro 2021-001 soit transcrit, dans son ensemble, au livre désigné à cette fin au bureau municipal.

PROGRAMME F.A.I.R. 2021-2022 OFFRE D'EMPLOI ET EMBAUCHE DU JOURNALIER (IÈRE)

La Mairesse Rose Elmonde Clarke et la Conseillère Marlene Boudreau déclarent leur intérêt dans ce dossier et s'abstiennent des discussions et de vote.

ATTENDU QU' à la suite de l'acceptation de la proposition de projet et de la confirmation du financement par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, une offre d'emploi a été affichée afin

d'embaucher un (e) journalier (ière) dans le cadre du programme F.A.I.R. ;

ATTENDU QUE trois (3) candidatures ont été reçues à la suite de cet affichage ;

EN CONSÉQUENCE

R2021-084

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE Krista Clarke soit embauchée à titre de journalière dans le cadre du programme F.A.I.R. pour une période de 14 semaines, à raison de 40 heures par semaine, avec un salaire de 20.01\$ de l'heure, débutant le 15 juin 2021 et terminant le 18 septembre 2021. Krista Clarke travaillera aux infrastructures municipales situées à Old Harry.

ESPACE MUNI DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées;

ATTENDU QUE cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE

R2021-085

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Grosse Île tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES PHASE 2

ATTENDU QU' en 2015-2016 la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec la Municipalité de Grosse Île, a préparé un inventaire complet des installations septiques non conformes sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU' afin de se conformer à la réglementation provinciale en vigueur, un test de sol est nécessaire avant l'installation des systèmes septiques;

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres public, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pu obtenir un prix inférieur pour les tests de sol (1 100\$) et le prix sera encore réduit (750\$) s'ils obtiennent 600 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE

R2021-086

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Felicia Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île collabore avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et transmette une lettre aux propriétaires des installations septiques non conformes afin de les informer de ce qui précède et de la procédure à suivre pour bénéficier d'un prix réduit pour un test de sol.

PARC COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres public, émis le 21 mai 2021, une (1) soumission a été reçue pour les travaux d'aménagement du parc communautaire intergénérationnel;

ATTENDU QUE le montant de la soumission reçue est supérieur au coût estimé pour certains travaux;

ATTENDU QUE comme une seule offre a été reçue, la municipalité peut négocier avec le soumissionnaire;

ATTENDU QUE la recommandation de Jean-François Rivard, p.g.c.a. MBA, à la FQM est de négocier le prix;

EN CONSÉQUENCE

R2021-087

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la soumission reçue de Les Entreprises Larebel Inc. soit acceptée.

QUE la directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à négocier, avec le soumissionnaire, le prix de la clôture et à vérifier le prix pour la préparation du terrain.

RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRE POUR LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grosse Île et des Îles-de-la-Madeleine désirent présenter un projet pour la réalisation d'un plan d'intervention en érosion et submersion côtière pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

R2021-088

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Miles Clarke
Et résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Grosse Île s'engage à participer au projet pour la réalisation d'un plan d'intervention en érosion et submersion côtière pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine organisme responsable du projet.

**DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE
D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À
KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE

R2021-089

Sur une proposition de Marlene Boudreau
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec.

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

CONTRIBUTION – SERVICES RENDUS NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE DES BORDS DE ROUTES

ATTENDU QUE les élèves du secondaire de l'École de Grosse Île ont aidé la Municipalité de Grosse Île et le C.A.M.I. avec le nettoyage communautaire des bords de routes;

ATTENDU QU' au cours des années passées, la Municipalité de Grosse Île a toujours contribué une somme d'argent au conseil étudiant pour ce service;

EN CONSÉQUENCE

R2021-090

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île contribue un montant de 500\$ aux élèves du secondaire de l'École de Grosse Île pour avoir aidé la Municipalité et le C.A.M.I. avec le nettoyage communautaire des bords de routes.

L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT G-ÎM ADHÉSION ANNUELLE

R2021-091

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au montant de 79\$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE la mairesse (le maire) et la directrice générale (le directeur général) soient délégués à représenter la Municipalité au sein de cette organisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2021-092

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2021-093

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h45.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale